

Charte des adhérents PEDIATEAM

Tout adhérent à PEDIATEAM **s'engage à soutenir et favoriser** le droit de l'enfant et de sa famille à :

- ✓ **Accéder à un accompagnement** quelles que soient ses capacités, son âge et son lieu de vie.
 - ✓ Disposer d'une information sur les soins adaptés à ses besoins dans son contexte singulier.
 - ✓ Être respecté dans sa personne, son intimité, ses choix et son propre savoir.
 - ✓ **Bénéficier d'un dialogue** avec l'ensemble des intervenants pour définir les buts de l'accompagnement. Ces objectifs sont spécifiques, mesurables, atteignables et révisés régulièrement.
 - ✓ Adapter la fréquence du suivi en fonction de ses besoins.
- Choisir des périodes d'interruption peut être nécessaire.

Tout adhérent à PEDIATEAM s'inscrit **dans un processus de développement professionnel individuel et collectif** en :

- ✓ **Participant au minimum une fois par an** à une action de développement professionnel proposée par l'association : matinée d'échange et de pratique, compagnonnage, journée d'étude, webinaire, etc...
- ✓ **Inscrivant ses pratiques dans des activités coordonnées et harmonisées** autour de l'enfant et de sa famille dans le respect des possibilités et limites de chacun. Il veille en particulier à justifier, situer et communiquer ses pratiques en s'inscrivant dans les recommandations internationales et en tenant à jour un dossier de suivi individualisé.
- ✓ **Participant aux collectes de données et d'informations** servant à caractériser les besoins de santé publique dans le territoire de son activité professionnelle.

Date :

Signature :